



## Locataire terrain passage

Par **seena**, le **15/07/2018** à **13:56**

Bonjour,

Locataires d'une maison depuis janvier 2017, cette dernière a été vendue récemment.

Nous avons été informés par les nouveaux propriétaires qu'ils ne reconduiront pas le bail, ayant acheté le bien à des fins personnels.

Il y a un appartement vacant en rez de chaussée, ils comptent le mettre en location, voir y aménager le temps que notre bail se termine.

Ont ils le droit? Ils devront laisser un accès pour le prochain occupant sur un des cotés de la maison, ce qui nous enlève dans les 150m2 de terrain....

Nous payons un loyer relativement bas pour la région (bien en dessous du marché pour être honnête) et sur notre bail, la superficie du terrain est notée de manière approximative (plus ou moins 1000m2)

Nous voulons demander une baisse de loyer pour les désagréments occasionnés, avec tous ces changements.

Pouvez vous nous renseigner sur ce qui est possible ou non?

Merci par avance

Par **janus2fr**, le **15/07/2018** à **19:00**

Bonjour,

Votre bailleur ne peut pas, sans votre autorisation, modifier la chose louée. Il faut donc vous référer au bail pour savoir ce que vous louez exactement. Votre bailleur ne peut pas y toucher...